



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Avril 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> <u>30..03.2023</u> <u>Date d'affichage</u> <u>30..03.2023</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyne OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 70 /2023/CM/CM

Objet : SALLE DES FETES – TARIF LOCATION

Monsieur le Maire rappelle l'Assemblée délibérante que les tarifs de locations de la Salle des fêtes n'ont pas été revu depuis la dernière délibération du 28 juin 2010 et informe de la nécessité de les revaloriser.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- D'adopter les tarifs ci-dessous pour à compter du 15 avril 2023 pour les nouvelles demandes de location

Tarifs de location de salle	Tarifs 2010	Propositions
		Tarifs 2023
SALLE DES FETES		
WEEK-END		
Vin d'honneur (seul)		
Marchiennois	230,00 €	253,00€
Extérieur	330,00 €	363,00 €
Association	115,00 €	
Association Marchiennoise		126,50 €
Association non Marchiennoise		363,00 €
Salle sans vaisselle		
Marchiennois	200,00 €	220,00 €
Extérieur	300,00 €	330,00 €
Association	100,00 €	

Association Marchienne			Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Association non Marchienne			Reçu en préfecture le 12/04/2023
Repas froid avec vaisselle - lave vaisselle- frigo- congel			Publié le 12/04/2023
			ID : 059-215903758-20230406-2023 CM 755-DE
Marchiennois	330,00 €	363,00 €	
Extérieur	430,00 €	473,00 €	
Association	165,00 €		
Association Marchienne		181,50 €	
Association non Marchienne		473,00 €	
Repas chaud avec vaisselle et cuisine complète			
Marchiennois	450,00 €	495,00 €	
Extérieur	680,00 €	748,00 €	
Association	225,00 €		
Association Marchienne		247,50 €	
Association non Marchienne		748,00 €	
Forfait nettoyage salle			
Marchiennois	50,00 €	55,00 €	
Extérieur	70,00 €	77,00 €	
Association	50,00 €		
Association Marchienne		55,00 €	
Association non Marchienne		77,00 €	
Forfait nettoyage vaisselle			
Marchiennois	70,00 €	77,00 €	
Extérieur	90,00 €	99,00 €	
Association	70,00 €		
Association Marchienne		77,00 €	
Association non Marchienne		99,00 €	
Forfait nettoyage vaisselle et électroménager et cuisine			
Marchiennois	100,00 €	110,00 €	
Extérieur	130,00 €	143,00 €	
Association	100,00 €		
Association Marchienne		110,00 €	
Association non Marchienne		143,00 €	
Forfait nettoyage complet (salle - vaisselle -électroménager- cuisine)			
Marchiennois	200,00 €	220,00 €	
Extérieur	260,00 €	286,00 €	
Association	200,00 €		
Association Marchienne		220,00 €	
Association non Marchienne		286,00 €	
1 JOURNEE EN SEMAINE			
Salle sans vaisselle			
Marchiennois	115,00 €	126,50 €	
Extérieur	165,00 €	181,50 €	
Association Marchienne		126,50 €	
Association non Marchienne		181,50 €	
Salle avec vaisselle			
Marchiennois	165,00 €	181,50 €	
Extérieur	215,00 €	236,50 €	
Association Marchienne		181,50 €	
Association non Marchienne		236,50 €	

Cuisine repas chaud avec vaisselle		Envoyé en préfecture le 12/04/2023
	Marchiennois	Reçu en préfecture le 12/04/2023
	Extérieur	Publié le 17/04/2023
	Association Marchiennoise	ID : 059-215903758-20230406-2023_CM_755-DE
	Association non Marchiennoise	247,50 €
		374,00 €

- De dire que ces tarifs seront revus chaque année
- De fixer le prix de la caution au tarif de la location consentie
- De dire que les Associations Marchiennoises bénéficieront chaque année civile d'une gratuité 1 fois par an quelque soit l'équipement, de fixer à 50% du tarif en vigueur le prix à payer pour une seconde manifestation et, le plein tarif dès la troisième utilisation,
- De dire que tout désistement doit être signalé 1 mois avant la date de la manifestation par lettre recommandée avec accusé de réception sous peine de non restitution de la caution.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Claude MERLY

